

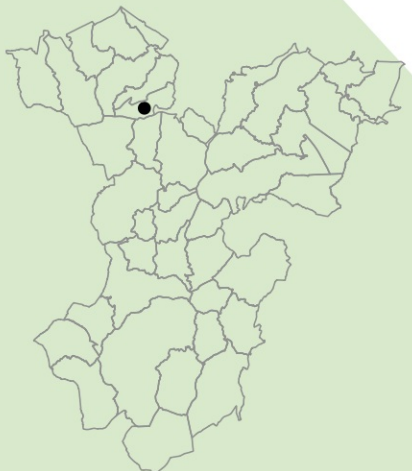
Département de
Haute-Saône



Communauté de Communes du
TRIANGLE VERT
www.cctv.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT

Document d'approbation



Commune de VISONCOURT

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Centre de la commune au
1/2000 ème

Pièce n°4.2.4.2

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire : le 26/02/2026

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativlead@orange.fr
Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 -
initiativlead25@orange.fr



Légende :

— — Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation
UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI
UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage
UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages
UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation
UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
UBe : Secteur la zone UB, activité industrielle autorisée
UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage
UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique
UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation
UL : zone urbaine destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics
ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUA, AUB, AUC... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques
AUL : Zone à urbaniser destinée aux constructions, installations et équipements d'intérêt collectif ou nécessaires aux services publics

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles
An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000
Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage
Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers
At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel
Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)
Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation
Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI
NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs
NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI
Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions
Ngta, Ngta2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL
Nta, Nta2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL
Ntib : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI
Ntir : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI
Npv : Secteur de la zone N correspondant à des projets photovoltaïques validés par la CDPENAF

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

 Anciennes Mines (Source : BRGM)
 Anciennes carrières (Source : BRGM)
 Indice karstique (Dolines)
 Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)
 Falaises

Aléa très fort

Affaissement / effondrement
Glissement de terrain
Chute de blocs

Aléa fort et moyen

Affaissement / effondrement
Glissement de terrain
Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

 Zone A - contrainte très forte
 Zone B - contrainte forte
 Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

 Axe Ligne Haute Tension
 Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

 Ruissellement (source : DDT + Commune)
 Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)
 Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles : L.151.23

 Arbre remarquable
 Haie
 Alignement d'arbre
 Ripisylve
 Vergers, pré-vergers, îlots verts
 Boisement protégé
 Zones humides avérées (Source : IAD, Commune, DREAL)
 Zones humides à compenser
 Zones humides de compensation
 Milieux humides (Source : DREAL)

L.151.19

 Élément ponctuel du bâti ou du paysage
 Élément linéaire du bâti ou du paysage

Prescriptions réglementaires

 Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme
 Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions
 Espace vert à créer
 OAP densification
 OAP sectorielle
 Liaison douce - cheminement de randonnées à préserver
 Emplacements réservés

Autres éléments à titre d'information

 +++ Limite communale
 Bâtiment agricole (source : CA70, IAD, Commune) à la date d'approbation du PLUi
 Zone de sauvegarde Sage Breuchin
 Cours d'eau (source : DDT)